

**Rapporteur : Madame Evelyne AZIHARI**

**OBJET : Travaux de transfert des effluents du bourg de Cenon sur Vienne vers Châtellerault.  
Signature du marché de travaux de forages sous la rivière « La Vienne »**

*Mesdames, Messieurs,*

*Par délibération n°16 du conseil communautaire du 25 septembre 2006, a été créé un groupement de commandes constitué :*

- de la ville de Châtellerault,*
- de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais*

*Ce groupement de commandes a pour objectif :*

- la réalisation d'un réseau de transfert des effluents du bourg de Cenon sur Vienne vers la station d'épuration de Châtellerault*
- la réalisation de la diversification de la ressource en eau potable de Châtellerault*

*Depuis sa création, la ville a jugé opportun d'inclure l'enfouissement de la ligne électrique haute tension prévue dans le cadre de la rénovation urbaine d'Ozon. Cette prestation entraîne la modification de l'objet initial de la convention du groupement de commande (se référer à l'avenant n°1 de la convention du groupement de commandes).*

*Par délibération n° 18 du 2 avril 2007, le bureau communautaire a souhaité lancer une procédure d'appel d'offres et autoriser le président à signer les pièces afférentes aux marchés de travaux.*

*Dans ce cadre, une consultation a été menée en 2007 sur le marché de travaux qui concernait le franchissement du Clain, des voies ferroviaires, de la Vienne et de l'ancienne route nationale n°10. Un marché a été conclu avec la société SMCE REHA pour un montant initial de 972 090,00 € HT.*

*Ce marché a fait l'objet de 2 avenants:*

*- Avenant N°1 : en raison de la découverte de nouveaux réseaux existants, le projet a dû être modifié entraînant un surcoût de 138 958,22 € HT soit un montant total du marché de 1 111 048,22 € HT .*

*- Avenant N°2 : en raison de la présence de bancs calcaires massifs d'une dureté très élevée sous la Vienne, la société SMCE REHA n'a pas pu réaliser l'intégralité de sa prestation. Dans ce cadre, un avenant a été signé pour une moins value de 304 962,50 € HT. Le marché total s'élève à 806 085,72 € HT.*

*L'intégralité de la prestation n'ayant pas pu être réalisée, une nouvelle consultation est nécessaire.*

**\* \* \* \* \***

**VU** le code des marchés publics,

**VU** la délibération n° 1 du 25 octobre 2006 du conseil municipal relative à la création d'un groupement de commandes entre la ville de Châtellerault et l'agglomération,

**VU** la délibération n° 7 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 du bureau de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais relative au lancement du marché cité en objet,

**VU** la convention de création du groupement de commandes qui précise que le coordonnateur est chargé de "*l'organisation, la passation et la réalisation de marchés de travaux*",

**CONSIDERANT** la nécessité de réaliser le franchissement de la Vienne au niveau du Pont Lyautey, sur la commune de Châtellerault,

\* \* \* \* \*

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer le marché relatif à la réalisation des forages sous la rivière « La Vienne » pour un montant global de 598 630,00 € HT soit 715 961,48 € TTC. La société retenue lors de la commission d'appel d'offres du 19 décembre 2008 est la **société COQUART et FILS** de NUNCQ HAUTECOTE (62). La répartition financière est la suivante :

Solution de base retenue :

TTC - 70% pour la commune de Châtellerault, 323 561,00 € HT soit 386 978,96 €  
TTC - 30% pour la communauté d'agglomération, 138 669,00 € HT soit 165 848,12 €

Option retenue (enfouissement de la ligne Haute tension)

TTC - 100% pour la commune de Châtellerault, 136 400,00 € HT soit 163 134,40 €

La dépense sera imputée d'une part sur le compte budgétaire 2315/3510 du budget annexe eau potable pour les travaux eau potable et d'autre part sur le budget général pour l'enfouissement de la ligne haute Tension.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le Maire de la Ville de Châtellerault  
Transmis à la sous préfecture  
Le 21.01.09  
Publié en mairie  
Le 20.01.09

Pour ampliation,  
Pour le Maire et par délégation,  
Le directeur général des services  
Hugues CLEPKENS